

Séance du 18 janvier 2024

Délibération n° D2024-007

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le 14 janvier 2024.

<b>Présents :</b>	ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian. Formant la majorité des membres en exercice
<b>Procuration(s) :</b>	BERNARD Jean Luc (pouvoir à CHUREAU Esther), CARRIERE Edith (pouvoir à ARIZA Emmanuelle)
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	LOPEZ Emilie
Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	18
Vote(s) Pour :	18
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	0

Publiée le : 19/01/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 19/01/2024

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. LEPETIT Philippe** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération : Budget Lotissement des Aires 2023 : Décision modificative n°02**

- Vu la délibération D2024-006 relative à la Cession d'une parcelle subdivisée section AA n°615 du domaine privé de la Commune, à Mme KUESSNER Marion fixant un prix HT de vente de 12 544,17 €, TVA de 20% en sus, soit un prix total de vente TTC de 15 053 €,

Suite à la vente du dernier lot du lotissement pour 12 544.17 € HT et compte tenu des dernières dépenses effectuées en 2023 sur ce budget qui affectent la valeur totale du stock, il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

Séance du 18 janvier 2024

Délibération n° D2024-007

**Augmentation de crédits**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6045 : Achats d'études (terrains)	1 908.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 908.00 €</b>			
D 71355 : Variat° stocks terr. aménagés		6 708.00 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>6 708.00 €</b>		
R 71355 : Var.stocks produits(terrains)				6 708.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>6 708.00 €</b>
R 7015 : Vente de terrains aménagés			2 508.00 €	
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>			<b>2 508.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>1 908.00 €</b>	<b>6 708.00 €</b>	<b>2 508.00 €</b>	<b>6 708.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 3555 : Terrains aménagés		6 708.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>6 708.00 €</b>		
R 3555 : Terrains aménagés				6 708.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>6 708.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>6 708.00 €</b>		<b>6 708.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>11 508.00 €</b>		<b>10 908.00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOPTE**, cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 18 janvier 2024

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

**Le Maire**

**M. CADAUX Didier**



Séance du 18 janvier 2024

**Délibération n° D2024-007**

---

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Lotissement des Aires 2023 : Décision modificative n°02

Date de décision: 18/01/2024

Date de réception de l'accusé 19/01/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240118\_007

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20240118-20240118\_007-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400119-012038-DM2-2023-19012024.xml ( 99\_BU-012-211202254-20240118-20240118\_007-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : D2024-007\_DELIB\_Budget LOTISS-DM2 exercice 2023.pdf ( 70\_DE-012-211202254-20240118-20240118\_007-BF-1-1\_2.pdf )

Délib D2024-007 : Budget 2023 Lotissement DM 02